

ADDENDA

C20 – *Les cyberrisques*, édition 2020

À compter du 1^{er} avril 2022, les modifications suivantes s'appliqueront à l'édition 2020 du manuel.

Page 3-10

- Dans la première phrase du premier paragraphe de la section intitulée « Les exigences de signalement », remplacer « 72 heures » par « 24 heures ».

Exercice n° 3, page 9-31

- Remplacer la question n° 3 par ce qui suit :
 3. a) Décrivez HUIT (8) exclusions que l'on retrouve souvent dans les contrats de cyberassurance. (24 points)
 - b) Donnez un exemple d'un sinistre qui semble couvert aux termes d'une cyberassurance, mais qui est en fait exclu. (6 points)